



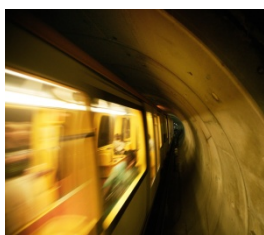
Reportages

Sur le réseau Tisséo, les prises de vue, tournages et reportages sont possibles à certaines conditions. Ils doivent notamment être compatibles avec l'image des transports publics en général et du réseau Tisséo en particulier. De même, ils ne peuvent en aucun cas perturber l'exploitation commerciale du réseau ou le confort des usagers. Ces interventions doivent faire l'objet d'une autorisation écrite préalable.

Tout projet, quels qu'en soient les initiateurs (journalistes, sociétés de production, étudiants, enseignants, etc...) devra faire l'objet d'une demande écrite (courrier postal, mail) auprès du service presse de Tisséo. Cette demande précisera l'objet, l'utilisation, les lieux et dates prévus des prises de vue ou des enregistrements. Pour les films de fiction, elle sera accompagnée du synopsis de la scène qui prendra le réseau pour décor.

Les autorisations de ce type sont, le plus souvent, accordées à titre gracieux. Cependant, les demandes qui pourraient nécessiter la mise à disposition de matériels et/ou de personnels, pendant ou en dehors des horaires du service commercial, pourront faire l'objet d'un devis spécifique. Enfin, il convient de noter que les autorisations accordées par Tisséo sont exclusives des questions de droit à l'image, tant de son personnel que de ses clients.

Vous pouvez faire votre demande :
par courrier à Tisséo, Service Presse – 4 impasse Paul Mesplé 31081 Toulouse
cedex 1 ou directement à presse@tisseo.fr



Serveur COMINT- photothèque - Lemming